VILLE DE PLOUESCAT

Conseil municipal du 05 juin 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 029-212901854-20260605-D_31_2026-DE

Date de convocation : 23 mai 2026 **Conseillers en exercice :** 27 **Nombre de présents :** 21 **Nombre de votants :** 26

Présents : Éric le Bour, Catherine Gourmelon, François Roué, Florence Bihan, Nicolas Bodennec, Karine Le Jeune, Damien Ladan, Maïwenn Morvan, Denis Saout, Élodie Jacques, Claudie Péron, Gauthier Dumas, Vanessa Marmet, Bruno Méar, Joëlle Mellouet, Joël Suchocka, Yannick Vouhé, Émilie Fily Poffa, François Jamet, Michèle Jaouen, Christine Caroff-Prémel.
Absents excusés ayant donné pouvoir : Maxime Bramoullé à Damien Ladan, Magalie Kersauzon à Claudie Péron, Jonathan Pengam à Émilie Fily Poffa, Véronique Milin à François Jamet, Guy Le Duff à Christine Caroff Prémel
Absent : Olivier Cuiec
Président de séance : Éric Le Bour **Secrétaire de séance** : Bruno Méar

---

Délibération n° D.31.2026
Finances – Compte financier unique

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal :

Pour exercer l'ensemble de ses compétences, la commune de Plouescat dispose de cinq budgets. Trois budgets relèvent de la nomenclature M57 : le budget principal, le budget annexe du lotissement du Méchou « Tranche 1 » et le budget annexe du lotissement du Méchou « Tranche 2 ». Les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement relèvent de la nomenclature M49.

Ce document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public, constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.

En mettant davantage en exergue les données comptables aux côtés des données budgétaires, le CFU permet de mieux éclairer les assemblées délibérantes et peut ainsi contribuer à enrichir le débat démocratique sur les finances locales.

Les résultats, pour l'exercice 2025, sont présentés pour chaque budget tous mouvements (réels et ordres). Chaque budget fait l'objet d'un CFU.

Les CFU sont accompagnés d'un rapport de présentation, annexé à la délibération.

- **Le budget principal**

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	2 267 384,94	4 237 400,00	6 504 784,94
	Recettes réalisées (1)	B	1 907 916,23	5 004 612,79	6 912 529,02
	Restes à réaliser	C	175 355,61	0,00	175 355,61
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	3 722 669,49	4 237 400,00	7 960 069,49
	Dépenses réalisées (1)	E	2 176 822,21	4 086 557,64	6 263 379,85
	Restes à réaliser	F	547 301,81	0,00	547 301,81
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	-268 905,98	918 055,15	649 149,17
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	1 455 284,55	0,00	1 455 284,55
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	1 186 378,57	918 055,15	2 104 433,72
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-371 946,20	0,00	-371 946,20
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	814 432,37	918 055,15	1 732 487,52

- **Le budget annexe du lotissement du Méchou « Tranche 1 »**

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	0,00	95 352,98	95 352,98
	Recettes réalisées (1)	B	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	0,00	0,00	0,00
	Dépenses réalisées (1)	E	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	0,00	0,00	0,00
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	0,00	-95 352,98	-95 352,98
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	0,00	-95 352,98	-95 352,98
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	0,00	-95 352,98	-95 352,98

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication »

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 029-212901854-20260605-D_31_2026-DE

- **Le budget annexe du lotissement du Méchou « Tranche 2 »**

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	289 100,29	314 587,61	603 687,90
	Recettes réalisées (1)	B	167 143,12	171 953,25	339 096,37
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	244 891,90	334 781,33	579 673,23
	Dépenses réalisées (1)	E	149 391,90	167 143,47	316 535,37
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	17 751,22	4 809,78	22 561,00
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-44 208,39	70 018,49	25 810,10
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-26 457,17	74 828,27	48 371,10
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-26 457,17	74 828,27	48 371,10

- **Le budget annexe de l'eau**

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	533 309,79	499 559,11	1 032 868,90
	Recettes réalisées (1)	B	322 639,29	608 722,05	931 361,34
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	776 176,18	692 450,77	1 468 626,95
	Dépenses réalisées (1)	E	79 505,95	535 372,92	614 878,87
	Restes à réaliser	F	218 836,30	0,00	218 836,30
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	243 133,34	73 349,13	316 482,47
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	242 866,39	192 891,66	435 758,05
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	485 999,73	266 240,79	752 240,52
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C – F	-218 836,30	0,00	-218 836,30
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	267 163,43	266 240,79	533 404,22

- **Le budget annexe de l'assainissement**

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	1 051 242,93	595 946,26	1 647 189,19
	Recettes réalisées (1)	B	222 025,54	672 344,11	894 369,65
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	964 923,05	686 302,47	1 651 225,52
	Dépenses réalisées (1)	E	309 437,34	441 338,86	750 776,20
	Restes à réaliser	F	481 516,79	0,00	481 516,79
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-87 411,80	231 005,25	143 593,45
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-86 319,88	90 356,21	4 036,33
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	-173 731,68	321 361,46	147 629,78
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C – F	-481 516,79	0,00	-481 516,79
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-655 248,47	321 361,46	-333 887,01

Le vote par le Conseil municipal des CFU constitue l'arrêté des comptes de l'exercice 2025 ;

Après présentation des CFU, Monsieur le Maire quitte la salle pour permettre à l'assemblée de voter. Madame Catherine Gourmelon, 1ère adjointe au Maire, va soumettre au vote des cinq CFU précédemment détaillés.

Après avoir entendu l'exposé du Maire ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;
Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 ;
Considérant le compte financier unique visé et certifié conforme par le Directeur Départemental des Finances publiques,
Considérant le compte financier unique visé et certifié conforme par le Chef du service comptable des Finances publiques,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :
1. Donne acte de la présentation du CFU 2025 pour le budget principal et ses budgets annexes.
2. Approuve, pour l'année 2025, les CFU de la commune pour :
- le budget principal,
- le budget annexe du lotissement du Méchou « Tranche 1 »,
- le budget annexe du lotissement du Méchou « Tranche 2 »,
- le budget annexe de l'eau,
- le budget annexe de l'assainissement,
3. Autorise le Maire à signer l'ensemble des documents constituant les CFU 2025, en vue de leur transmission au juge des comptes.

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication »

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 029-212901854-20260605-D_31_2026-DE

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits ;
Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Le secrétaire de séance
Bruno Méar

Le Maire
Éric Le Bour

MAIRIE DE PLOUESCAT
29430

Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture
et de sa publication sur le site internet de la Ville le.....

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication »